



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la Communauté Urbaine d'Arras (RPQS-eau)


Année 2017

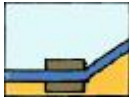
Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du Code Général des Collectivité Territoriales et au décret du 2 mai 2007


Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services-eaufrance.fr

Les informations et indicateurs définis par le décret n° 2007-765 du 2 mai 2007 diffèrent selon les compétences du service.

Afin de faciliter la reconnaissance des indicateurs qui vous concernent, le présent modèle associe une icône à chacune des compétences d'un service d'eau potable :

- 

Production La mission de production consiste à assurer la mise à disposition d'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre le captage, l'adduction d'eaux brutes, le pompage en sortie d'usine.
- 

Transfert La mission de transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production jusqu'à des points de livraison de vente en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.
- 

Distribution La mission de distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.

Le calcul d'un certain nombre d'indicateurs nécessite la connaissance de différents volumes définis par le décret n° 2007-765 du 2 mai 2007 :

- V1 ou volume produit (volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)
- V2 ou volume importé (volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)
- V3 ou volume exporté (volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)
- V4 ou volume mis en distribution ($V1+V2-V3$)
- V5 ou pertes ($V6-V4$)
- V6 ou volume consommé autorisé ($V7+V8+V9$)
- V7 ou volume comptabilisé (Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)
- V8 ou volume consommateurs sans comptage (Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)

Le schéma suivant résume la répartition des différents volumes au long de la chaîne de distribution de l'eau potable :

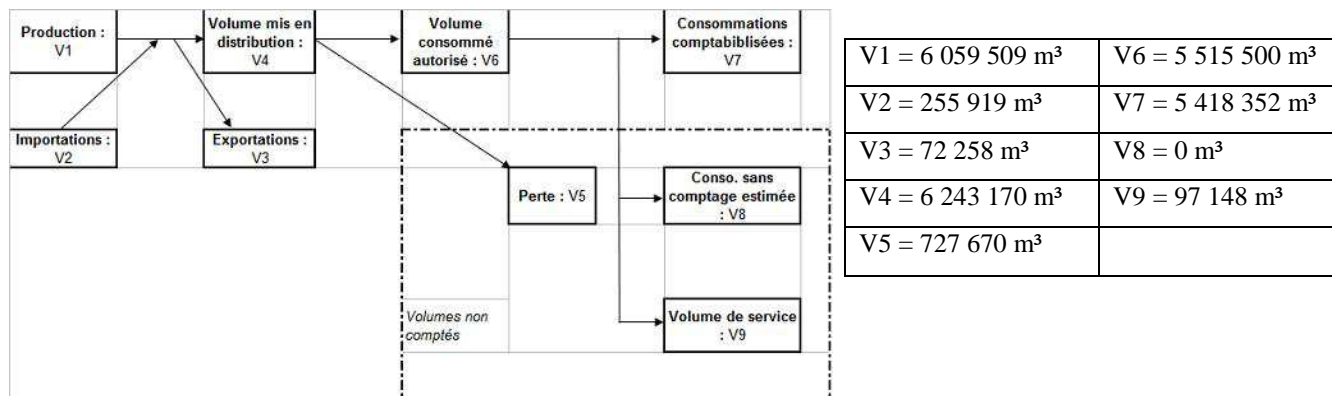
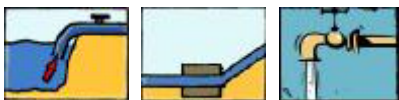


Table des matières

1. Caractérisation technique du service	1
Présentation du territoire desservi.....	1
Mode de gestion du service.....	1
Estimation de la population desservie (D.101.1)	1
Nombre d'abonnements	2
Prélèvement sur les ressources en eau	3
Production	3
Achat d'eaux traitées.....	4
Volumes vendus au cours de l'exercice	4
Autres volumes	4
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	4
2. Tarification de l'eau et recettes du service	4
Modalités de tarification	5
Facture d'eau type (D.102.0)	6
Recettes	7
3. Indicateurs de performance	7
Qualité de l'eau (P.101.1 et P.102.1)	7
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.103.2).....	8
Rendement du réseau de distribution (P.104.3)	8
Indice linéaire des volumes non comptés (P.105.3).....	9
Indice linéaire de pertes en réseau (P.106.3)	9
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P.107.2).....	9
Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P.108.3)	10
Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P.151.1).....	10
Délai maximal d'ouverture des branchements (D.151.0 et P.152.1)	10
Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P.153.2).....	11
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P.154.0)	11
Taux de réclamations (P.155.1)	11
4. Financement des investissements	12
Branchements en plomb.....	12
Montants financiers.....	12
Etat de la dette du service	12
Amortissements.....	12
Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	13
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	13
Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité (P.109.0).....	13

1. Caractérisation technique du service

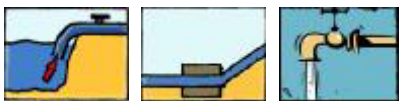
Présentation du territoire desservi.



Le service est géré au niveau intercommunal.

- Nom de la collectivité : Communauté Urbaine d'Arras
- Caractéristique : EPCI à fiscalité propre
- Compétences liées au service : Production, Transfert, Distribution
- Territoire desservi : ACHICOURT, ACQ, AGNY, ANZIN SAINT AUBIN, ARRAS, ATHIES, BAILLEUL SIRE BERTHOULT, BASSEUX, BEAUMETZ LES LOGES, BEAURAINS, BOIRY BECQUERELLE, BOISLEUX AU MONT, BOISLEUX SAINT MARC, BOYELLES, DAINVILLE, ECURIE, ETRUN, FAMPOUX, FARBUS, FEUCHY, FICHEUX, GAVRELLE, GUEMAPPE, HENIN SUR COJEUL, HENINEL, MAROEUIL, MERCATEL, MONCHY LE PREUX, MONT SAINT ELOI, NEUVILLE SAINT VAAST, NEUVILLE VITASSE, RANSART, RIVIERE, ROCLINCOURT, ROEUX, SAINT LAURENT BLANGY, SAINT MARTIN SUR COJEUL, SAINT NICOLAS LEZ ARRAS, SAINTE CATHERINE, THELUS, TILLOY LES MOFFLAINES, WAILLY LES ARRAS, WANCOURT, WILLERVAL

Mode de gestion du service.



Le service est exploité en délégation de service public (AFFERMAGE)

- Nom du délégataire : **SOCIETE DES EAUX DU GRAND ARRAS – Compagnie Générale des Eaux**
- Date de début du contrat : **01/01/2017**
- Date de fin de contrat : **31/12/2026**
- Mission du délégataire : **Compteurs eau froide, Distribution, Elévation, Gestion clientèle, Production, Radio-relevé réseau fixe partiel, Branchements**

Estimation de la population desservie (D.101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **109 481** habitants.

Nombre d'abonnements



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2016	Nombre d'abonnés au 31/12/2017
Achicourt	3649	3686
Acq	309	306
Agny	832	843
Anzin Saint Aubin	1300	1342
Arras	17978	18161
Athies	447	464
Bailleul sire Berthoult	612	615
Basseux		64
Beaumontz les Loges	485	470
Beaurains	2489	2506
Boiry Becquerelle	185	188
Boisleux au Mont	207	209
Boisleux Saint Marc	97	98
Boyelles	149	148
Dainville	2458	2471
Ecurie	152	152
Etrun	143	143
Fampoux	492	492
Farbus	269	276
Feuchy	542	541
Ficheux		226
Gavrelle	266	271
Guémappe	154	168
Héninel	91	92
Hénin Sur Cojeul	214	217
Maroeuil	1123	1132
Mercatel	303	306
Monchy le Preux	282	296
Mont Saint Eloi	441	449
Neuville Saint Vaast	689	698
Neuville Vitasse	222	219
Ransart		167
Riviere		531
Roclincourt	357	359
Roeux		608
Saint Laurent Blangy	3346	3389
Saint Martin Sur Cojeul	84	85
Saint Nicolas les Arras	2234	2226
Sainte Catherine	1452	1464
Thélus	534	537
Tilloy les Mofflaines	599	614
Wailly les Arras	476	477
Wancourt	270	267
Willerval	250	252
TOTAL	46182	48225

Prélèvement sur les ressources en eau



	Ressource implantation et	Nature de la ressource	Débits nominaux ^a (en m ³ /j)	Volume Prélevé durant l'exercice 2017 (en m ³)	Observations
1	Aigny	Champs captant	3 800	1 445 975	
2	Arras Meaulens	Champs captant		4 110 205	
3	Mercatel	Forage	120	21 767	
4	Neuville Vitasse	Forage	115	20 472	
5	Wancourt	Forage	200	40 730	
6	Beaumetz les Loges	Forage	200	71 433	
7	Boisleux saint Marc	Forage	470	111 418	
8	Mont saint Eloi	Forage	330	67 387	
9	Ecurie	Forage			Abandonné en 2016
10	Rivière	Forage	820	151 267	
11	Ransart	Forage	135	19 871	
Total Prélevé				6 060 525	

^a :débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités)

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

	Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2017 (en m ³)	Observations
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total d'eaux brutes achetées			

Production



Si le volume produit total diffère du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes, par exemple), prière d'indiquer le volume produit : **V1 = 6 059 509 m³/an**

Achat d'eaux traitées



	Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2017 (en m ³)	Observations
1	Communauté d'Agglomération de Lens Liévin	150 464	Pour la commune de Thélus et Neuville Saint Vaast et une rue de Farbus
2	SIAEP Val d'Artois	57 436	Pour la commune de Roeux
3	Syndicat des Eaux des vallées du Gy et de la Scarpe	48 019	Pour les communes de Acq et Etrun
Total d'eaux traitées achetées : V2		255 919 m3	

Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2017 (en m ³)	Observations
Abonnés domestiques	4 704 317	
Autres abonnés	665 365	
Total vendu aux abonnés :	5 369 982	
Service de Arleux en Gohelle	34 881	
Service de Fresnes les Montauban	37 377	
Total exporté vers d'autres services : V3 ^a	72 258	

^a : Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable

Autres volumes



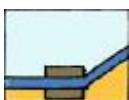
Volume de service : **V9 = 97 148 m³/an**

(Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution, par exemple lors des purges)

Volume consommateurs sans comptage : **V8 = 0 m³/an**

(Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisation du service public d'eau potable est de **687 kilomètres** au 31/12/2017.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.)

Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ :

- Au 01/01/2017 = 1,75 €
- Au 01/01/2017 = 1,77 €

Facture d'eau type (D.102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Le prix du service

A titre indicatif sur la commune de ARRAS l'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ et pour 120 m³, au premier janvier est la suivante :

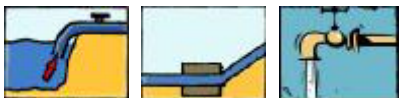
ARRAS Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix au 01/01/2018	Montant Au 01/01/2017	Montant Au 01/01/2018
Part délégataire			114.70	116.05
Abonnement			30.04	30.40
Consommation	120	0.7138	84.66	85.65
Part communautaire			27.95	27.95
Consommation	120	0.2329	27.95	27.95
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0.09	9.36	10.80
Organismes publics			46,56	46,56
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0.3880	46,56	46,56
Total € HT			198.57	201.36
TVA			10.92	11.07
Total TTC			209.49	212.43
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			1.75	1.77

La facture 120 m³

- 💧 En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau.
- 💧 La facture 120 m³ représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 4 personnes.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, il vous faut présenter les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc

Recettes



Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice de la Collectivité (hors 002, hors opération de régulation et reprise d'excédent de fonctionnement des communes entrantes) :

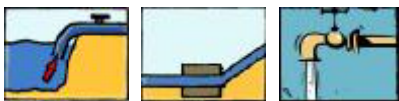
	2017
Ventes d'eau aux communes extérieures à la CUA	4 291 €
Surtaxe eau	966 795 €
Redevances occupations domaines publics	30 171 €
Redevance pour frais de contrôle	41 087 €
Locations de compteurs	181 873 €
Divers	547 €
Total des recettes	1 224 764 €

Recettes de l'exploitant :

	2017
Vente d'eau aux abonnés domestiques (parts fixe et variable)	5 969 012 €
Vente d'eau aux abonnés non domestiques (parts fixe et variable)	
Autres prestations auprès des abonnés	
Exportations	9 591 €
Sous total :	5 978 604
Subventions (section exploitation uniquement)	4 845 038
Autre : Produits accessoires	710 714
Autre : Travaux attribués à titre exclusif	364 884 €
Total :	11 899 240 €

3. Indicateurs de performance

Qualité de l'eau (P.101.1 et P.102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question.)

Analyses	Pourcentage des prélèvements jugés conformes à la réglementation en vigueur
Microbiologie	99.67 %
Paramètres physico-chimiques	99.64 %

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.103.2)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 avec le barème suivant :

10	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de desserte	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Mise à jour du plan au moins annuelle	<input checked="" type="checkbox"/>
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 15	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	<input checked="" type="checkbox"/>
+ 13	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	<input checked="" type="checkbox"/>
+ 10	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	<input checked="" type="checkbox"/>
+ 10	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	<input checked="" type="checkbox"/>
+ 0	Dénombrement et localisation des branchements sur la base du plan cadastral	<input type="checkbox"/>
+ 10	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	<input checked="" type="checkbox"/>
+ 10	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	<input checked="" type="checkbox"/>
+ 0	Localisation des autres des interventions	<input type="checkbox"/>
+ 0	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	<input type="checkbox"/>
+ 0	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	<input type="checkbox"/>
Les grands ouvrages – réservoir, station de traitement, pompages, etc. – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.		

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **83**

Rendement du réseau de distribution (P.104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Pour l'année 2017, le rendement du réseau de distribution est :

$$\frac{V6+V3}{V1+V2} \times 100 = 88,5 \%$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution ($V7/V4$) est de **0,868**

Indice linéaire des volumes non comptés (P.105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est :

$$\frac{V4 - V7}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} = 3,29 \text{ m}^3/\text{Km/jour}$$

Indice linéaire de pertes en réseau (P.106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau est :

$$\frac{V4 - V6}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} \times 100 = 2,90 \text{ m}^3/\text{Km/jour}$$

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P.107.2)



Ce taux est le quotient exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseau remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Pour l'année 2016, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{(L 2016 + L 2015 + L 2014 + L 2013 + L 2012)}{5 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} \times 100 = 0,36 \%$$

Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P.108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.) En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00% Aucune action de protection

20% Etudes environnementales hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

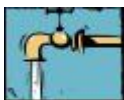
80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **33 %**.

Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P.151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

Pour l'année 2017, le taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées est de :

$$\frac{\text{Nombre d'interruptions de service non-programmées}}{\text{Nombre d'abonnés du service}} \times 1000 = 0.87 \text{ ‰ abonnés}$$

Délai maximal d'ouverture des branchements (D.151.0 et P.152.1)

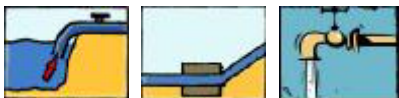


Dans son règlement, le service s'engage à fournir de l'eau dans un délai de **1 jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement**, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf.)

Pour l'année 2017, le taux de respect de ce délai est de :

$$\frac{\text{Nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{Nombre total d'ouvertures de branchements}} \times 100 = 100 \%$$

Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P.153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculées selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

Pour l'année 2017, la durée d'extinction de la dette est :

$$\frac{\text{Encours de la dette au 31/12/2017}}{\text{Epargne brute annuelle}} = 4,6 \text{ années.}$$

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P.154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2017 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau 2017 est :

$$\frac{\text{Montant d'impayés au titre de l'année 2016 tel que connu au 31/12/2017}}{\text{Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2016}} \times 100 = 1,50\%$$

Taux de réclamations (P.155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service.)

Pour l'année 2017, le taux de réclamation est :

$$\frac{\text{Nombre de réclamations laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} \times 1000 = 0,54 \text{ u / 1000 abonnés}$$

4. Financement des investissements

Branchements en plomb



Branchements en plomb changés dans l'année	Nombre	735
	Pourcentage	46%
Branchements en plomb restant à changer au 1 ^{er} janvier 2018	Nombre	864
	Pourcentage	3 %

Montants financiers



	Réalisé 2017
Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (hors emprunt)	206 978 €
Montant des subventions	24 500 €

Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

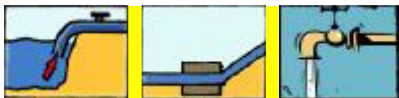
Encours de la dette au 31 décembre 2017 (montant restant dû)		2 709 201 €
Montant remboursé durant l'exercice	Capital	268 925 €
	Intérêts (dont ICNE)	77 711 €

Amortissements



Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements liée aux investissements a été de **529 435 €**.
La dotation aux amortissements liée aux subventions perçues a été de **54 383 €**.

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Les principales actions engagées à moyen terme par la collectivité sont les suivantes :

- Programme de diversification de la ressource en eau, afin de disposer d'une ressource sécurisée sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras (Wailly, Agny, Arras Citadelle).
- Programme de réhabilitation des réservoirs d'eau potable

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité (P.109.0)



En 2017, le service a reçu **54** demandes d'abandon de créances à titre social (hors liquidation d'entreprise). **4 991 €** ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité.